

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un juillet, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 juillet 2017 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

### **Compte rendu de la séance du jeudi 27 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur DEWYNTER Franck, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Monsieur MARTINEZ Pierre, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés:** Fanny MICHAUD par Patricia COMBES

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame NEBOUT Janine

### **Ordre du Jour**

#### **1/ Délibérations :**

- **Levée du droit de préemption en zone U**
- **Autorisation au maire de signer la convention CRD dans le cadre de la CAB**
- **Décision modificative n°03**

#### **2/ Commissions**

#### **3/Questions diverses**

## **1/ Délibérations du conseil:**

### **Levée du droit de préemption en zone U ( 170727\_01)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a reçu des demandes de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle

- AH 394
- AH 412

Monsieur le Maire propose à son conseil de lever le droit de préemption de ces parcelles.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le droit de préemption urbain en zone AH pour les parcelles :

- AH 394
- AH 412

### **Autorisation au Maire pour signer la convention du CRD dans le cadre de la CAB (170727\_02)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, une demande de prise en charge avait été déposée pour le revêtement du tapis de la D128 au Centre Routier du Département.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver la convention du CRD ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer ladite convention et à en assurer l'exécution.
- charge et autorise monsieur le Maire à établir et à signer toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier.

### **DECISION MODIFICATIVE N°03 ( 170727\_03)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6815	dotation provision pour risque	- 3 000.00	
6718	autres charges	+ 3 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Urbanisme : Le dossier de mémoire de défense a été déposé par notre avocat.

## **2/ Commission :**

Logements sociaux : le loyer de M Granjou a été suspendu en attente d'une décision de mise sous tutelle.